

Rapport du Président

Commission permanente du
mardi 13 juillet 2021

N° CP-2021-7-5-5

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver une série d'aides, pour un montant total de 21 500 €, à verser aux associations qui organisent dans les territoires alsaciens des manifestations sportives d'intérêt local à international.

Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives est destiné à soutenir les clubs, les comités, voire les ligues, et exceptionnellement les communes qui organisent sur le territoire alsacien des manifestations sportives. Ce fonds a été doté d'une enveloppe de 183 800 € en fonctionnement lors du vote du Budget Primitif 2021.

Le présent rapport propose de soutenir une 3^{ème} série de manifestations sportives :

- La deuxième édition de l'opération « Nager Nature », organisée cet été par le Comité Départemental du Bas-Rhin de natation. Ces animations sportives (initiation au beach water-polo, stages « savoir-nager », nage en eau libre) se tiendront gratuitement en juillet et août sur les plans d'eau du Lac Achard et du Baggersee à Illkirch-Graffenstaden ainsi qu'au plan d'eau de Reichstett ;
- La 3^{ème} édition de la « Champduf », organisée par l'association « VeSPA » (Vélo et Sports de Plein Air) comprenant des randonnées et courses VTT ainsi qu'un trail autour du massif du Champ du Feu les 26 et 27 juin ;

- L'Euro Mini Champ's de Tennis de Table, organisé du 27 au 29 août par le Comité Départemental du Bas-Rhin de tennis de table. Cette compétition à vocation à regrouper plus de 400 jeunes sportifs issus de 35 pays européens, au complexe Mandela à Schiltigheim ;
- Le Bretzel Ultra Triathlon de Colmar, du 27 juin au 4 juillet, organisé par le « Bretzel Team » et qui constitue une manche de la coupe du monde d'ultratriathlon sous 4 formats de compétition ;
- Les courses du Grand Ballon, manifestation populaire depuis plus de 40 ans et qui se tiendra le 29 août dans le massif Vosgien autour de Thann. Cet événement organisé par l'Entente Haute Alsace est une étape de la coupe de France des courses en montagne ;
- Le Championnat de France d'Épée « U23 », le 4 juillet à Colmar, organisé par le SRC Escrime. Plus de 140 participants de France et des DOM TOM s'affronteront pour l'obtention du titre de champion de France d'épée U 23 homme et femme en individuel.

En cas d'annulation en raison du contexte sanitaire, les subventions étant versées après la manifestation, la CeA pourra examiner au « cas par cas » les éventuelles difficultés que ces annulations engendreraient sur la comptabilité des organisateurs.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la 3^{ème} liste de subventions de l'année 2021, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives, pour un montant total de 21 500 € selon la répartition jointe en annexe ;
- d'acter que ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière de la CeA ;
- de bien vouloir prendre acte que les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires joints en annexe 1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY